

Parcours études – Formation Musicale

Cycle 3 certifiant - CEM

Le CEM (Certificat d'Etudes Musicales) valide la fin du 3ème cycle certifiant. Ce diplôme est requis pour pouvoir obtenir un DEM instrumental ou vocal dans le domaine classique à contemporain.

L'évaluation du CEM se passe à l'issue de la 1ère, 2ème ou 3ème année du niveau 3C2A. Elle se déroule en 3 modules distincts.

Le minimum requis pour se présenter dans la classe est la validation d'un BEM renforcé de formation musicale.

MODULE ORAL comportant plusieurs déchiffrages rythmiques, un déchiffrement chanté accompagné au piano et une polyphonie à 3, 4 ou 5 voix, à réaliser en audition publique en étant un par pupitre.

L'interprétation de cette polyphonie doit être suivie d'un prolongement inventé par le groupe (une fiche plus approfondie est remise à ce sujet).

MODULE ECRIT, se composant d'une analyse auditive (reconnaissance d'accords de 7èmes, de modes et basse chiffrée), d'une analyse sur partition, de commentaires d'écoute à faire par écrit et un repiquage.

MODULE RECHERCHE, il s'agit là de choisir une œuvre ou un extrait, un style de musique ou une thématique particulière et d'en faire une présentation orale.

Le choix du thème de la recherche est soumis au(x) professeur(s).

Chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé encadré par Elisabeth Hochard. La présentation orale doit être faite la 1ère année.

Chaque épreuve est évaluée au moyen d'une note allant de 1 à 5, un module est validé quand la moyenne des notes qui le composent est supérieure ou égale à 3, toute note inférieure à 2 étant éliminatoire.

L'obtention finale du CEM a lieu après validation des 3 modules.

Elle se fait à l'issue d'une délibération entre la Direction de l'établissement, les membres du jury et les professeurs concernés.

Le travail continu et l'implication dans la vie du cours et de l'école en général peuvent aider à l'obtention du diplôme en cas de faiblesse dans une matière.